

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)
Résumé descriptif de la certification [Imprimer](#)

Intitulé

DE : Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants

Autorité responsable de la certification

Qualité du(es) signataire(s) de la certification

- MINISTERE CHARGE DES
AFFAIRES SOCIALES - DIRECTION
GENERALE DE L'ACTION SOCIALE
(DGAS)
Modalités d'élaboration des références :
Commission professionnelle consultative
du travail social et de l'intervention sociale

- Directeur régional des affaires sanitaires
et sociales

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

Code NSF:

332 Travail social

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. Il s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, artistiques. En créant un environnement riche et motivant, il contribue à leur éveil et à leur apprentissage à la vie sociale.

L'éducateur de jeunes enfants exerce les fonctions suivantes :

- Il établit une relation, élabore et met en œuvre le projet éducatif en direction du jeune enfant
- Il établit une relation, élabore et met en œuvre le projet éducatif en coopération avec les parents
- Il conçoit et conduit l'action éducative au sein d'une équipe pluri-professionnelle
- Il élabore l'action éducative et sociale en lien avec les cadres institutionnels, partenariaux et les politiques de la famille et de l'enfance

Domaine de compétences 1 - Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille

Domaine de compétences 2 - Action éducative en direction du jeune enfant

Domaine de compétences 3 - Communication professionnelle

Domaine de compétences 4 - Dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et

partenariales

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles
par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

On recense environ 9 000 éducateurs de jeunes enfants (données DREES 1998) employés par les collectivités territoriales (communes, départements) et des associations et structures privées.

Les secteurs d'intervention des éducateurs de jeunes enfants sont :

- Le secteur social : établissements et services d'accueil des enfants de moins de sept ans, établissements et services sociaux, services d'aide à domicile...
 - le secteur sanitaire ;
 - secteur médico-social ;
 - le secteur de l'assistance éducative ;
 - le secteur du loisir, de la culture et de l'animation ;
 - le secteur de l'éducation ;
- et tout endroit accueillant potentiellement des jeunes enfants.

Codes des fiches ROME les plus proches : [23151](#)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend :

- L'élaboration et la soutenance d'un mémoire professionnel
- L'élaboration d'un dossier sur l'accueil du jeune enfant et de sa famille
- Une épreuve orale relative à la démarche éducative
- L'élaboration d'un dossier sur une démarche de santé et de prévention
- Une épreuve écrite portant sur la communication professionnelle et les cadres de l'intervention socio-éducative
- L'élaboration d'un journal d'observations relatives à la vie d'un groupe sur un terrain de stage
- Une note de synthèse
- L'élaboration d'un dossier d'analyse d'un environnement institutionnel

Validité des composantes acquises : non prévue

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le préfet de région nomme le jury du diplôme qui comprend : - le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, président du jury ; - des formateurs ou enseignants issus des établissements de formation préparant au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants

			<ul style="list-style-type: none"> ; - des représentants de services déconcentrés de l'Etat, des collectivités publiques, de personnes qualifiées dans le domaine de la petite enfance ; - pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés du secteur professionnel, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.
En contrat d'apprentissage	X		<p>Le préfet de région nomme le jury du diplôme qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, président du jury ; - des formateurs ou enseignants issus des établissements de formation préparant au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ; - des représentants de services déconcentrés de l'Etat, des collectivités publiques, de personnes qualifiées dans le domaine de la petite enfance ; - pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés du secteur professionnel, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.
Après un parcours de formation continue	X		<p>Le préfet de région nomme le jury du diplôme qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, président du jury ; - des formateurs ou enseignants issus des établissements de formation préparant au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ; - des représentants de services déconcentrés de l'Etat, des collectivités publiques, de personnes qualifiées dans le domaine de la petite enfance ; - pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés du secteur professionnel, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	

Par expérience	X	<p>Le préfet de région nomme le jury du diplôme qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, président du jury ; - des formateurs ou enseignants issus des établissements de formation préparant au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ; - des représentants de services déconcentrés de l'Etat, des collectivités publiques, de personnes qualifiées dans le domaine de la petite enfance ; - pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés du secteur professionnel, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.
----------------	---	---

Liens avec d'autres certifications

Accords européens ou internationaux

<p>Certifications reconnues en équivalence : Dispenses de certification pour les titulaires d'un diplôme de travail social de niveau III souhaitant obtenir le diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants</p> <p>Autres certifications : Autres diplômes de travail social de niveau III</p>	
--	--

Base légale

<p>Référence du décret général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2005-1375 du 3 novembre 2005 (Journal officiel du 5 novembre 2005) <p>Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 16 novembre 2005 (Journal officiel du 25 novembre 2005)

Pour plus d'informations

<p>Statistiques :</p> <p>Autres sources d'information : Info'métiers santé social : 0.825.042.042</p>

(0,15€mn)

- <http://www.social.gouv.fr>